

N° 83
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

18 février 2014

PROJET DE LOI

*portant approbation du deuxième protocole
d'amendement à l'accord
relatif au groupe aérien européen.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 656 (2012-2013), 353 et 354 (2013-2014).

Article unique

Est autorisée l'approbation du deuxième protocole d'amendement à l'accord relatif au groupe aérien européen, signé à Londres le 1^{er} mars 2012, dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 février 2014.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au n° 656 (2012-2013), Sénat.